



# Sancti Lazari

*Cercle de Recherches Historiques sur l'antique  
Ordre Militaire et Hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem*



Histoire de l'héraldique et des symboles

## ORIGINES ET EVOLUTION DE LA CROIX DE L'ORDRE

En Palestine et durant les deux premiers siècles qui suivirent leur repli en Occident, les membres de l'Ordre de Saint-Lazare ne portaient pour signe distinctif qu'une simple croix d'étoffe verte cousue sur le devant de leur robe ou de leur cote d'armes ainsi que sur le côté gauche de leur manteau.

C'est au début du 12<sup>e</sup> siècle que les Hospitaliers de Saint-Lazare adoptèrent l'emblème pour se différencier :

- Des moines guerriers du Temple qui arboraient une croix rouge dont les bras étaient sensiblement ancrés ;
- Des Hospitaliers de Saint-Jean portant une croix blanche de la même forme mais dont les extrémités s'aiguisèrent progressivement pour donner la célèbre croix à huit pointes dite plus tard de Malte ;
- Des Teutoniques dont la croix noire fut l'ancêtre de la Croix de Fer prussienne.

On a voulu voir dans le choix du vert, couleur de Mahomet, comme un défi lancé aux musulmans ; acceptons cette tradition qui fait de la couleur de la croix de notre ordre une prise de guerre, à l'instar d'un drapeau arraché à l'ennemi. En 1314 Siegfried de Flatte, commandeur de Seedorf, rédigea une règle prescrivant aux chevaliers de Saint-Lazare de porter "sur le devant de leur habit une croix verte carrée ainsi que sur le côté gauche de leur manteau et sur les pièces de leur harnois de guerre". Parmi les monuments de la chapelle de la commanderie de Boigny si fâcheusement détruite à la fin du 17<sup>e</sup> siècle figuraient plusieurs tombeaux de maîtres de l'Ordre, notamment ceux de Thomas de Sainville (1320) et de Jehan de Paris (1349), personnages qui portaient la croix carrée cousue sur le manteau. Dans l'hommage qu'il rendit au roi Charles VI le 18 avril 1419 Robert le Conte, commandeur de Saint-Antoine de Grattemont, mentionne l'obligation faite aux hommes, tenanciers, familiers et serviteurs de la commanderie de porter une croix de couleur verte cousue à leur robe. Ainsi l'emblème n'était point réservé aux membres de l'ordre, il pouvait et devait même être porté, tel un badge, par les petits vassaux et gens de condition plus modeste qui formaient autour du commandeur un véritable clan Saint-Lazare. C'est dans la chapelle de cette commanderie normande que subsistent de précieux vestiges de l'ordre qui nous sont parvenus mutilés par les guerres civiles et religieuses, la révolution de 1789, les combats qui suivirent le débarquement de juin 1944, mais demeurent assez éloquents pour nous donner une excellente leçon d'héraldique.

Deux monuments érigés à la mémoire de Pierre Pottier dit Conflans, commandeur de

Grattemont et de la Lande Daron, vicaire général du grand maître Guillaume des Mares, nous renseignent sur la forme de la croix, la manière de la porter sur l'habit et l'armure, les armes de l'ordre et leur incorporation dans le blason d'un dignitaire, l'existence dès la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle d'une croix portée en sautoir préfigurant les insignes qui prendront deux siècles plus tard tant d'importance. Pour nous en tenir à la forme de la croix nous constatons qu'elle était encore vers 1480 indifféremment grecque ou latine, que ses branches étaient soit carrément coupées soit légèrement potencées ou mieux pattées. Ces nuances sont souvent à peine perceptibles et l'on pourrait les attribuer à l'hésitation de la main de l'artiste si d'autres documents de la même époque ou du siècle suivant ne nous confirmaient que la croix "carrée" primitive tendait à acquérir un profil plus esthétique. Un évènement important de l'histoire de l'ordre allait brusquer cette évolution. Par sa bulle de 1489 le pape Innocent VIII avait réuni l'ordre de Saint-Lazare à celui de Saint-Jean de Jérusalem. Après plus d'un demi-siècle de résistance, notre ordre accepta d'être gouverné par des grands maîtres appartenant à Saint-Jean (1557).

L'appartenance aux deux ordres obligeait ces chevaliers à porter simultanément leurs emblèmes et l'on choisit par souci de commodité autant que d'élégance de les combiner en un seul en les superposant : sur la croix blanche de Malte fût posée la croix verte de Saint-Lazare, de dimensions moindres et à laquelle on donna la même forme, obtenant ainsi une croix de sinople à huit pointes bordée d'argent. Il semble toutefois que ce nouvel emblème ait été durant quelque temps réservé aux grands maîtres car lorsque François Salviati tint chapitre à Boigny en 1578 il décrit la croix que les chevaliers devaient porter sur leur robe "une croix verte à huit pointes" sans mentionner la bordure blanche. À dater de l'union de Saint-Lazare avec l'ordre de Notre-Dame du Mont Carmel (1608), la croix octogone fut écartelée aux couleurs des deux ordres, c'est-à-dire d'amarante et de sinople, pour redevenir vers 1778 de sinople plein qui demeure de nos jours la marque distinctive de notre institution chevaleresque.

## LES ARMES DE L'ORDRE

La plus ancienne représentation des armes de l'ordre qui nous soit parvenue figure sur le sceau de Jacques de Besnes dont la matrice appartenait au musée du cardinal François de Zelada à Rome et dont une empreinte est conservée aux Archives de Vienne dans la collection Smitmer Loschner. Ce sceau fut apposé en 1382 sur un document par "*Frère Jacques de Abenis (de Besnes) chevalier, maître de Saint-Lazare citra et ultra marc*". De type équestre classique, il nous montre un cavalier en harnois de guerre galopant sur un cheval caparaçonné, l'épée haute, portant un bouclier en forme d'écu triangulaire chargé d'une croix ; le champ de l'écu est losangé avec un point au centre de chaque losange mais ce n'est là qu'un simple motif ornemental servant à rompre la monotonie du fond.

Quoique les émaux ne soient pas indiqués - le procédé des hachures conventionnelles ne date que du 17<sup>e</sup> siècle - ce blason peut se lire "d'argent à la croix de sinople". C'est à Saint-Antoine de Grattemont que nous trouvons un siècle plus tard (1485) une seconde version des armes de l'ordre. Sur un piédestal de la statue de ce saint portant une inscription à la mémoire du commandeur Pottier figure un écu à la croix latine dont les extrémités sont légèrement pattées et alésées, c'est-à-dire ne touchant pas le bord de l'écu. Une banderole déployée de part et d'autre du casque timbrant ce blason précise qu'il s'agit bien des armes de Saint-Lazare. Le sceau dont usait à la fin du siècle suivant le commandeur de Sédorf nous offre une troisième variante : les armes de l'ordre placées en écartelure sont une croix nettement pattée dont les branches égales joignent le bord du blason. Toutefois le grand maître Salviati écartelait à la même époque "d'argent à la croix

de sinople" tel que Jacques de Besnes la portait 200 ans auparavant. De Nérestang I<sup>er</sup> au comte de Provence, l'amarante sera joint au vert puis disparaîtra des armes de l'ordre à la fin du 18<sup>e</sup> siècle.

## **INCORPORATION DE LA CROIX DANS LES ARMOIRIES DES CHEVALIERS**

Aucun document ne nous apprend comment, avant la fin du 15<sup>e</sup> siècle, les chevaliers de Saint-Lazare indiquaient dans leurs armoiries leur appartenance à l'ordre. Si l'on se réfère aux usages des autres ordres militaires et hospitaliers, notamment à ceux de Saint-Jean de Jérusalem, les membres de Saint-Lazare devaient placer la croix dans le champ même de l'écu, soit dans le canton dextre, soit en abîme. Ce procédé était encore utilisé vers 1480 comme le prouve le blason du commandeur de Saint-Antoine de Grattemont Pierre Pottier déjà cité : aux trois pots de fleurs de ses armes personnelles, Pottier avait ajouté une croix grecque légèrement pattée, posée au centre de l'écu. D'autres documents nous montrent l'emblème de l'ordre placé en dehors de l'écu, s'érigeant en cimier, seul ou tenu par un animal héraldique ; ainsi le lion du cimier du commandeur de Seedorf brandissait fièrement entre ses pattes la croix à huit pointes.

Ce n'est qu'au seuil du 17<sup>e</sup> siècle que Saint-Lazare adopta l'usage du "Chef de la Religion" d'argent à la croix de sinople dont les chevaliers coifferont désormais leurs armes de famille ; remarquons toutefois que certains d'entre eux n'observèrent point cette règle, soit parce qu'ils jugeaient un peu pesante cette marque d'allégeance, soit parce qu'elle altérerait la pureté de leur blason, en particulier lorsque celui-ci comportait déjà un chef.

## **USAGES HERALDIQUES MAGISTRAUX**

D'après la description du tombeau de Jacques de Besnes (Boigny, 14<sup>e</sup> siècle) ce maître de Saint-Lazare plaçait une croix au-dessus de son écu pour marque de sa dignité. Les armoriaux attribuent uniformément aux chefs de l'ordre, des origines à Jean de Conti, l'usage de poser leurs armes sur une croix de sinople de forme simple ; à partir du magistère de Jean de Lévis cette croix est à huit pointes, bordée de blanc.

Nous savons par Gautier de Sibert que François Salviati fit peindre ou sculpter ses armes vers 1580 en plusieurs endroits du château de Boigny. Elles étaient "écartelées en I et IV d'argent à la croix de sinople qui sont celles de l'Ordre et la marque de la grande maîtrise, en II et III de gueules aux trois râteaux d'argent qui sont de Salviati, et sur le tout un chef de l'ordre de Malte dont le grand maître était chevalier".

Négligeons de commenter ici la position insolite du chef de Malte et constatons seulement que le procédé de l'écartèlement l'emportait à la fin du 16<sup>e</sup> siècle sur les autres ; peut-être les prédécesseurs immédiats de Salviati en usaient-ils déjà mais nous n'en avons pas la preuve.

Contemporain de Salviati, le commandeur de Seedorf utilisait un sceau écartelé en I et IV des armes de l'ordre, en II et III d'un lion ce qui pourrait signifier que l'écartèlement n'était point encore considéré comme le privilège exclusif du grand maître ou bien que ledit commandeur était d'humeur indépendante, voire contestataire.

De Nérestang à nos jours l'écartèlement est de règle. Lorsque le marquis de Louvois fut nommé Vicaire général, Louis XIV stipula qu'il jouirait de tous les droits d'un grand maître mais n'en porterait pas les marques extérieures. On remarque en effet que dans l'Armorial, ses armes ne sont pas écartelées et portent seulement le "chef de la Religion". Toutefois les reliures de ses livres sont frappées d'un fer vengeur où figure l'écartelé interdit.

Sous les magistrères du duc de Berry et du comte de Provence les quartiers furent inversés par respect pour les armes de France dont on estimait qu'elles ne pouvaient céder le pas à celles de l'ordre ; ces dernières glissèrent donc en II et III, abandonnant respectueusement les quartiers d'honneur aux fleurs de lys.

## **LES CROIX, CORDONS ET COLLIERS, INSIGNES DE L'ORDRE**

À la différence des ordres royaux ou dynastiques, les ordres militaires et hospitaliers anciens n'ont adopté qu'assez tard le port d'insignes faits de métal et d'émail relevant de l'art de l'orfèvre. Alors que les chevaliers de la Jarretière, de la Toison d'or, de Saint-Michel et autres institutions moins illustres arboraient dès le 15<sup>e</sup> siècle des colliers délicatement ciselés auxquels étaient appendus des insignes, bijoux dénommés "affiquets", les membres de Saint-Jean et de Saint-Lazare de Jérusalem ne portaient encore qu'une croix-badger de tissu cousu sur leur robe monacale ou leur cotte d'armes. Le piédestal de la chapelle Saint Antoine de Grattemont nous montre des chevaliers de Saint-Lazare en armure ayant, pendant sur la poitrine, une importante croix de métal ou de bois accrochée autour du col par un large cordon, Peut-être cette croix est-elle l'ancêtre rustique des insignes de plus en plus élaborés dont les membres de l'ordre se pareront aux siècles suivants. Dans le dernier tiers du 16<sup>e</sup> siècle, l'insigne de col était une croix de Malte émaillée de sinople bordée de blanc ; c'est une croix du même modèle, mais non bordée, que le duc de Savoie unit à celle de son ordre de Saint-Maurice lorsqu'il absorba en 1572 le Prieuré de Saint-Lazare de Capoue.

Par la volonté du roi Henri IV l'ordre de Saint-Lazare s'allia en 1608 à celui de Notre-Dame du Mont Carmel et Philibert de Nérestang, grand maître des "ordres unis", dû créer un nouvel insigne ainsi que Jean de Levis et Emmanuel Philibert de Savoie l'avaient fait dans des circonstances comparables. En autorisant la fondation de Notre-Dame du Mont Carmel, le pape Paul avait réglé les insignes de cet ordre : les chevaliers porteraient sur leur manteau une croix à huit pointes de velours ou de satin de couleur tannée amarante bordée d'argent ornée au centre d'un médaillon représentant la Vierge à mi-corps tenant son fils Jésus et entourée de rayons d'or, le tout en broderie. Appendus au col par un ruban de soie amarante, ils arboreraient pareille croix d'or émaillée de même couleur et ornée des deux côtés de l'image de Notre-Dame. Cette description est due à l'héraldiste Palliot (1660) et nous trouvons deux ans plus tôt dans « Etat de la France » que la croix cousue sur l'habit ainsi que celle de l'affiquet était non de forme maltaise mais ancrée. C'est cet emblème que Nérestang incorpora à la croix de sinople de Saint-Lazare. Gautier de Sibert nous décrit l'insigne des Ordres unis "une croix d'or à huit rais (pointes) cantonnée de quatre fleurs de lys, d'un côté émaillée d'amarante avec l'image de la Sainte-Vierge au milieu, et de l'autre émaillée de sinople avec l'image de Saint-Lazare".

Avant de parvenir à ce modèle dont l'usage ne s'imposa qu'à partir de Nérestang IV les insignes de l'ordre connurent une longue période d'hésitation. Les "Mémoires, règles et statuts" de 1649 indiquent que la croix cousue sur le manteau était amarante bordée d'argent avec au centre une Vierge rayonnée d'or et donne de celle que l'on portait alors en écharpe la description suivante : une croix à huit pointes pommetées d'or et anglée de quatre fleurs de lys du même métal. Mais le texte précise que cette croix est double "la première et la plus grande est celle de Notre-Dame du Mont Carmel d'émail tannée amarante, la deuxième plus petite chargée sur la grande est celle de Saint-Lazare d'émail vert, au centre une médaille ovale de la Vierge". Ce procédé par superposition des emblèmes des deux ordres se retrouve cinquante ans plus tard sur un fer de reliure du grand maître Dangeau montrant les armes de Courcillon posées sur une

grande croix à huit pointes pommetées de Saint-Lazare recouvrant presque entièrement une croix du Mont Carmel nettement ancrée. Ici l'ordre le plus ancien affirme sa prééminence sur l'autre.

En 1664 Charles Achille de Nérestang décide "qu'autour de la grande croix on mettrait un orle d'émail blanc, que la petite placée sur la grande serait d'or émaillé de flammes vertes et bordée d'un orle tanné amarante, que la figure de la Ste Vierge serait émaillée de blanc et posée assise sur une montagne verte, et que le cordon de la croix serait de tabis (soie moirée) blanc". Décision qui ne fût jamais exécutée ; ce modèle témoignait d'un goût peu sur et bousculait les traditions. Traditions auxquelles nombre de chevaliers marquaient leur attachement en persistant à porter, malgré les prescriptions magistrales, la simple croix de Malte de sinople bordée d'argent semblable à celle d'avant 1608 ; ces intégristes boudaient Notre-Dame.

Il y eut un drame de la bordure blanche. Les chevaliers des ordres unis paraissent avoir eu tendance à lui donner une largeur excessive qui pouvait faire confondre leurs insignes avec ceux de l'ordre royal du Saint-Esprit. Lors d'un chapitre de cet ordre tenu en décembre 1619 il fût décidé que l'on demanderait au Roi de mettre fin à cette impudence. L'intervention de Louis XIII fût sans effet durable car le conflit devait souvent rebondir, notamment lors des obsèques du marquis de Dangeau en 1720 où l'on eût le spectacle surprenant de deux ordres respectables s'affrontant durement autour d'un catafalque pour une bordure blanche.

Depuis la fin du 17<sup>e</sup> siècle la croix décrite par Gautier de Sibert était devenue le modèle officiel, cependant que l'emblème cousu sur le manteau était une croix à huit pointes écartelée aux couleurs des ordres unis, l'amarante et le vert. Quant au ruban il avait quitté en 1688 l'amarante pour la couleur feu, aussi difficile à définir que l'autre.

Vers 1750 on ajouta aux insignes la devise "Dieu et mon Roi" et la croix fût sommée d'une couronne. Lors du chapitre tenu le 19 avril 1774 en l'église Saint Louis de Versailles, le comte de Provence ordonna aux chevaliers et commandeurs profès de porter jumellement une croix verte à huit pointes cousue sur leurs habits et, dans les cérémonies, sur leurs manteaux. La plaque dérivée de la croix cousue et qui était jusque là amarante, plus ou moins enrichie de paillettes, fût désormais verte ; en 1778 le comte de Provence décida que les officiers supérieurs et généraux la chargeraient d'une croix simple d'argent portant la nouvelle devise "Atavis et armis" ainsi que les chiffres SL et ND. Pour en terminer avec la croix mentionnons la "croix d'école" que l'on décernait comme récompense aux meilleurs élèves de l'Ecole Militaire. Elle fût d'abord la réduction du modèle normal des chevaliers puis devint à partir de 1779 une simple croix de Notre-Dame du Mont Carmel émaillée d'amarante portant à l'avant le médaillon traditionnel et au revers trois fleurs de lys.

L'histoire du collier de Saint-Lazare, à la différence de celle des autres

insignes de l'ordre, n'entraîne point à de longs développements. Apparu tardivement, difficilement admis par le Roi et les ordres de la Couronne, le collier sera rarement porté par les chevaliers qui préféreront lui assigner le rôle d'ornement extérieur de leurs armoiries.

L'usage d'une chaîne plus ou moins décorée de symboles divers supportant la croix de Saint-Lazare ne paraît pas être antérieur au 17<sup>e</sup> siècle. On voit dans la chapelle Saint-Antoine de Grattermont la statue mutilée en pierre polychrome d'un cavalier en armure du milieu du 15<sup>e</sup> siècle qui porte autour du cou une chaîne aux maillons assez larges ; l'un d'eux, de diamètre plus important, est décoré d'une croix à branches égales semblable à celle que les chevaliers de Saint-Lazare portaient à cette époque cousue sur le manteau. Cette statue est sans doute l'effigie d'un saint mais l'on peut se demander si son auteur, à l'incitation du commandeur de Grattermont pour qui il travaillait, n'a pas sculpté sur la pierre un insigne particulier à l'Ordre que l'on pourrait considérer comme l'ancêtre du collier.

A la fin du 16<sup>e</sup> siècle, la croix de métal émaillée de sinople était attachée par un cordonnet, une simple chaîne ou un chapelet, dont l'usage pourrait avoir été introduit par les grands maîtres issus de l'ordre de Malte. Le premier modèle de collier, qui paraît dater du milieu du 17<sup>e</sup> siècle, est un chapelet de perles noires où alternent tous les cinq grains les monogrammes SL, MA, et des palmes posées en sautoir, en argent émaillé et doré.

L'affaiblissement du sentiment religieux fait bientôt abandonner le chapelet au profit des figures symboliques soudées les unes aux autres en une lourde chaîne ou l'or domine. On perçoit ici, comme pour la croix brodée sur le manteau, le désir d'imiter la somptuosité des insignes des ordres du Roi. Ceux-ci ne manqueront pas d'en prendre ombrage ; sans aller jusqu'à interdire le collier, le roi ne l'approuva pas. De Dangeau à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, les chevaliers paraissent en avoir usé avec une discrétion qui fait honneur tant à leur modestie qu'à leur bon goût.

